

ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX Arrêté de police N° 28/2018 du 06 avril 2018

Le Maire de la commune de GUESNAIN, Vu l'articleL2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste dans la rue François Bacquet dans le cadre d'un remplacement d'une couverture de chambre en chaussée pour le compte d'Orange.

MAIRIE DE GUESNAIN (NORD)

ARRETE

Article 1

Des travaux de réfection d'un dispositif de fermeture K2C seront réalisés à compter du lundi 14 mai 2018 et pour une durée de 90 jours.

Article 2

Pendant toute la durée des travaux la circulation sera perturbée, la vitesse limitée à 30km/h et le stationnement interdit dans l'emprise des travaux.

Article3

Article 4

La société Delcroix TP dont le siège est situé rue de la Hauterive 59199 Bruille St Amand

Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI

Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GUESNAIN Le 06 avril 2018

Le Maire, Maryline Lucas

